DEPARTEMENT
DES LANDES

DELIBERATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES GRANDS LACS

Délibération n° 2024-013a
Commission Délégation de Service Public – Nouvelle élection des membres

Nbre de Conseillers en exercice : 34
Nbre de présents : 22
Nbre de votants : 30
Nbre de procurations : 8
Date de convocation et d'affichage : 30/01/2024
Secrétaire de séance : DARMAGNAC Frédéric

L'an deux mille vingt-quatre, le six février à 19h00

Le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle René Labat de Parentis-en-Born, sous la présidence de Madame DOUSTE Françoise, Présidente.

Présents : Mme BOUSQUET Marie-Hélène, M. COLMAGRO Ghislain, M. COURNAU Jean-Michel, M. DARMAGNAC Frédéric, M. DIAZ Manuel, Mme DUBOIS Catherine, Mme GUERRO Florence, M. PASCUTTO Philippe, Mme PINCÉ Laure, Mme PONCHET Ascension, Mme PELTIER Virginie, M. SUSO Jean-Michel, Mme DOUSTE Françoise, Mme CASSAGNE Patricia, M. CRUCHANDEU Paul, M. SOULÈS Eric, M. COMET Bernard, Mme GARDON Christine, M. LAINÉ Fabien, M. BRÈTHES Eric, M. CASTAGNÈDE Vincent, Mme SÉGAUT Céline

Procurations : Mme AUBERT Roseline donne procuration à Mme DUBOIS Catherine, M. COUTURIER François donne procuration à Mme PONCHET Ascension, Mme LARREZET Hélène donne procuration à M. SUSO Jean-Michel, M. MINIAU Dominique donne procuration à Mme GUERRO Florence, Mme NADAU Marie-Françoise donne procuration à M. SOULÈS Eric, Mme THOMAS Sandrine donne procuration à M. CRUCHANDEU Paul, Mme RIGAL Nathalie donne procuration à M. LAINÉ Fabien, M. VIUDES Christian donne procuration à Mme PINCÉ Laure

Excusés : Mme AUBERT Roseline, M. COUTURIER François, Mme LARREZET Hélène, M. MINIAU Dominique, M. LALUQUE Georges, Mme MALLO Caroline Mme NADAU Marie-Françoise, Mme THOMAS Sandrine, M. RIMONTEIL Jean-Pierre, Mme RIGAL Nathalie, Mme LARRUE-SOUBAIGNÉ Nathalie, M. VIUDES Christian

Décision de l'assemblée :

Votants : **30**
Pour : **30**
Contre :
Blanc :
Abstention :

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20240206-2024-013a-DE
Date de télétransmission : 29/02/2024
Date de réception préfecture : 29/02/2024

Rapporteur : Mme CASSAGNE Patricia

Vu l'article L 1411-5 du CGCT ;

Vu la délibération n° 2020-114 du 24 novembre 2020 ;

Vu le recours gracieux de Mme la Préfète contre la délibération n° 2023-154 du 12 décembre 2023 ;

Madame la présidente indique que M. LABRUYERE Christophe a démissionné de sa fonction de maire et de conseiller communautaire. Il était délégué titulaire à la commission Délégation de Service Public.

Madame la présidente rappelle que les membres de la commission DSP sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Ce scrutin ne permet pas de procéder à une élection partielle comme le proposait la délibération rapportée n° 2023-154 du 12 décembre 2023.

En conséquence, afin de garantir la représentativité de la commission, Mme la Présidente propose de procéder à une nouvelle élection de l'ensemble des membres, en prenant en compte les candidatures déjà exprimées.

Madame la présidente rappelle aux membres du conseil communautaire qu'une commission de délégation de service public doit être constituée dans l'éventualité du lancement d'une procédure de délégation de service public.

Lors d'une procédure de délégation de service public, cette commission est alors chargée de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, de procéder à l'ouverture des plis contenant les offres et d'émettre un avis sur celles-ci.

Les dispositions du code général des collectivités territoriales (articles L. 1411-5 et D. 1411-3 et suivants) précisent la composition et le mode d'élection des membres de cette commission.

Cette commission est composée par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public, Président, ou son représentant, et par 5 membres du conseil communautaire élus par celui-ci à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Enfin, siègent à la commission avec voix consultative, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence. (DGCCRF)

Madame la présidente demande au conseil communautaire de bien vouloir procéder à l'élection des 5 membres titulaires et 5 membres suppléants de la commission de délégation de service public sur la base des candidatures suivantes exprimées.

Une seule liste étant présentée après appel à candidature, les nominations prennent alors effet immédiatement, dans l'ordre de la liste. Les candidats sont numérotés de 1 à 10, les 5 premiers étant élus membres titulaires et les 5 derniers étant élus membres suppléants :

Titulaires :

1. M. COMET Bernard
2. M. CASTAGNÈDE Vincent
3. Mme MALLO Caroline
4. M. LAINÉ Fabien
5. Mme LARREZET Hélène

Suppléants :

1. Mme GARDON Christine
2. Mme CASSAGNE Patricia
3. M. CRUCHANDEU Paul
4. M. MORATINOS Bruno
5. M. COUTURIER François

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20240206-2024-013a-DE
Date de télétransmission : 29/02/2024
Date de réception préfecture : 29/02/2024

Madame la présidente soumet cette liste au vote de l'assemblée

Elle propose d'autoriser la Présidente à signer tous les documents afférents.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De déclarer les élu.e.s. ci-dessus membres titulaires et suppléants de la Commission Délégation de Service Public (DSP)
- D'autoriser la Présidente à signer tous les documents afférents

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme, le 6 février 2024

La Présidente,

Françoise DOUSTE

Le Secrétaire de séance,

Frédéric DARMAGNAC

Document exécutoire à compter du : 6/02/2024
Transmis en Préfecture le : 29/02/2024
Affiché le : 29-02-2024
à Parentis-en-Born, le : 29-02-2024

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20240206-2024-013a-DE
Date de télétransmission : 29/02/2024
Date de réception préfecture : 29/02/2024